

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 402 Personnel indigène.

n° 402

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 juin 1942

Numéro JO

n° 548 du 31/07/1942

Date du numéro

31 juillet 1942

### TEXTE INTÉGRAL

L'interprète auxiliaire Moussa Hassen, en service à la Sûreté, est mis à la disposition du commandant de cercle de Dikhil en remplacement de Sayyid Ahmed. Sayyid Ahmed. Issa, en service à Dikhil, est affecté au service de la sûreté, à Djibouti. Les auxiliaires ci-dessus désignés rejoindront leurs postes respectifs par le train du 12 juillet 1942. Le salaire mensuel de Moussa Hassen est élevé à 820 francs pour compter du 1er juillet 1942.